

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le vendredi 8 décembre 2017

Conseil de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris : lancement de l'ère opérationnelle ! Un vote à l'unanimité des délibérations stratégiques relatives à l'intérêt métropolitain

Le Conseil Métropolitain du 8 décembre a été l'occasion de faire entrer la Métropole du Grand Paris en phase opérationnelle avec un vote à l'unanimité des délibérations stratégiques relatives à l'intérêt métropolitain ainsi que l'arrêt du Plan Climat Air Energie (PCAEM).

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni le dernier Conseil Métropolitain de l'année ce 8 décembre 2017. L'ordre du jour a débuté avec l'élection des membres du Bureau de la Métropole afin de pourvoir aux vacances de sièges.

Ont été élus :

→ VICE-PRESIDENTS :

- 5^e Vice-Président : **Georges SIFFREDI** (Maire de Châtenay-Malabry, 92)
- 7^e Vice-Président : **Eric CESARI** (Adjoint au Maire de Courbevoie, 92)
- 10^e Vice-Président : **Laurent RIVOIRE** (Maire de Noisy-le-Sec, 93)
- 11^e Vice-Président : **Manuel AESCHLIMANN** (Maire d'Asnières-sur-Seine, 92)
- 13^e Vice-Président : **Sylvain BERRIOS** (Maire de Saint-Maur-des-Fossés, 94)
- 14^e Vice-Président : **Daniel Georges COURTOIS** (Conseiller de Paris)
- 15^e Vice-Président : **Jean-Pierre BARNAUD** (Maire de Chennevières-sur-Marne, 94)
- 16^e vice-Président : **Xavier LEMOINE** (Maire de Montfermeil, 93)
- 18^e Vice-Président : **Richard DELL'AGNOLA** (Maire de Thiais, 94)
- 19^e Vice-Président : **Denis CAHENZLI** (Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois, 93)

→ CONSEILLERS DELEGUES :

- 1^{er} conseiller délégué : **Patrice CALMEJANE** (Maire de Villemomble, 93)
- 3^e conseillère déléguée : **Valérie MAYER BLIMONT** (Adjointe au Maire de Santeny, 94)
- 8^e conseiller délégué : **Christian DUPUY** (Maire de Suresnes, 92)
- 9^e conseiller délégué : **Jacques Alain BENISTI** (Maire de Villiers-sur-Marne, 94)
- 10^e conseiller délégué : **Geoffroy BOULARD** (Maire du 17^{ème}, Paris)

Avec un vote à l'unanimité, la définition de **l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain ainsi qu'en matière de développement d'aménagement économique, social et culturel** ont été adoptées par le Conseil métropolitain.

En matière **d'aménagement de l'espace métropolitain**, la ZAC des Docks à Saint-Ouen a été déclarée d'intérêt métropolitain en tant qu'opération existante. Pour les opérations futures, six critères ont été fixés. Ces derniers traduisent les orientations stratégiques ainsi que les objectifs ambitieux portés par le Projet métropolitain. Ils tiennent compte également de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux.

En matière **de développement et d'aménagement économique, social et culturel**, l'enjeu est de développer l'attractivité afin qu'elle puisse bénéficier à l'ensemble des métropolitains et de conforter les nombreux atouts de la Métropole du Grand Paris et de ses communes.

La définition de cet intérêt métropolitain concerne :

- Les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Les actions de développement économique.

Pour les zones futures, il a été acté de procéder par critères.

Quant aux actions de développement économique, la Métropole intervient :

- En matière d'élaboration de programmes stratégiques métropolitains ;
- En matière de soutien à l'activité économique
- En matière d'économie circulaire, sociale, solidaire et collaborative ;
- En matière d'économie numérique
- En matière d'attractivité et de rayonnement national et international ;
- Et de façon plus générale dans le soutien aux actions de développement économiques identifiés dans le cadre d'appel à projets.

Sur les actions pour lesquelles l'intérêt métropolitain réside dans la coordination, l'animation, le soutien et l'accompagnement, les communes et territoires restent compétents sur leur seul périmètre géographique et dans le cadre de la coordination métropolitaine.



Sur le rapport de Daniel GUIRAUD, vice-président délégué à la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques, **le projet Plan Climat Air Energie (PCAEM) a été arrêté**. La Métropole du Grand Paris peut désormais saisir les autorités compétentes (Autorité environnementale, Etat et Région Ile-de-France) ainsi que le Conseil de développement (CODEV) pour émettre un avis. Une nouvelle délibération portant approbation du PCAEM sera alors présentée au Conseil métropolitain à l'été 2018.

Enfin, cinq délibérations ont précisé les modalités d'exercice par la Métropole de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ».

Patrick OLLIER a profité de l'occasion pour revenir **sur l'inauguration de l'exposition consacrée aux 153 projets urbains innovants d'Inventons la Métropole du Grand Paris**. Cette dernière a rencontré un immense succès et a réuni plus de 2 200 personnes au Pavillon de l'Arsenal. Cet événement marque l'aboutissement de la consultation d'urbanisme et d'architecture la plus importante en Europe. L'exposition inaugurée mercredi 29 novembre est ouverte au public jusqu'au 4 mars 2018. Une deuxième édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris est lancée : l'annonce des sites versés à cet appel à projets aura lieu au MIPIM en mars 2018.

Contact presse : Maria BREIDY - Directrice de la communication
Téléphone : 01 82 83 87 00 – maria.breidy@metropolegrandparis.fr